

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 8^e JOUR DE SEPTEMBRE 2020, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Michel Robert, maire
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Denis Vallée, conseiller
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Monsieur Yvon Forget, conseiller
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Madame Sylvie Burelle, directrice générale, ainsi que monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-100-2020 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-101-2020 Adoption du procès-verbal du 11^e jour d'août 2020

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 11^e jour d'août 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le procès-verbal du 11^e jour d'août 2020 soit accepté tel que déposé.

R-102-2020 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 105 428.45\$ soit acceptée.

R-103-2020 Rapport du C.C.E. du 24 août 2020

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 24^e jour d'août 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

R-104-2020 Rapport du C.C.U. du 26 août 2020

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26^e jour d'août 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

R-105-2020 P.I.I.A. – Francis Laforce

Considérant la demande de permis de monsieur Francis Laforce relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 348 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-106-2020 P.I.I.A. – Jacques Hébert

Considérant la demande de permis de monsieur Jacques Hébert relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 524 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-107-2020 Acceptation de soumission – Égout rue Richelieu

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions publiques, pour de nouvelles entrées d'aqueduc et d'égout sur la rue Richelieu ;

Attendu que 5 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1^{er} septembre 2020 à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Attendu la recommandation de monsieur Luc Brouillette, ingénieur et directeur général de la Régie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Les Entreprises Michaudville Inc. au coût de 78 300.00\$ incluant les taxes applicables ;

Il est également résolu que cette dépense soit déboursée à même le surplus accumulé.

R-108-2020 Acceptation de soumission Réaménagement – Bibliothèque Archambault-Trépanier

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions publiques sur SEAO, pour le réaménagement de la Bibliothèque Archambault-Trépanier ;

Considérant que 5 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1^{er} jour de septembre 2020 à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Considérant la recommandation de monsieur Daniel Cournoyer, Architecte ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme Construction Beaulieu-Bergeron, au coût de 315 126.93\$ incluant les taxes ;

Il est également résolu que les dépenses excèdent la subvention à recevoir de la TECQ soient déboursées à même le surplus accumulé.

R-109-2020 Entente révisant l'entente constituant la Régie de l'A.I.B.R.

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est membre fondateur de la Régie de l'AIBR;

Attendu que l'entente constituant la Régie de l'AIBR arrive à échéance le 31 décembre 2020;

Attendu le désir commun des municipalités membres de la Régie d'actualiser et de clarifier le contenu de cette entente;

Attendu qu'à la suite des nombreuses discussions et validations juridiques, un projet d'entente révisé a été transmis aux municipalités membres de l'AIBR le 25 août 2020;

Attendu que le conseil de l'AIBR s'est montré favorable à ce que le projet d'entente soit soumis au conseil des municipalités membres afin que ceux-ci se prononcent sur ce projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu d'autoriser monsieur Michel Robert, Maire et madame Sylvie Burelle directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente révisant l'entente constituant la Régie de l'AIBR.

R-110-2020 Programme PRIMEAU

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

R-111-2020 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que la séance soit levée.

Michel Robert
Maire

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-102-2020, R-107-2020, R-108-2020, R-109-2020 et R-110-2020.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 9^e jour de septembre 2020.

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale